Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260223-2026002-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 février 2026

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 21
Procuration : 2
Votants : 23

Réf. : CM 2026.002

L'an deux mille vingt-six, le 23 février, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain NICOLAZO.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Jean-Yves COCHE, Stéphane CORLAY, Patrick EVANO, Gilbert FLÉGO, Christiane FRANÇOIS, Anne GUILLEMOT, David LAJARTHE, Bernard LE DIAGON, Sandrine LE GOUIC, Jean-Yves LE ROUX, Nathalie LE TREHOUR, Corinne LEFEVRE, Alain NICOLAZO, Anthony QUERO, Alexandra QUILLIO, Guenaël ROBIC et Marjolaine SIMON.

Absents : Audrey GAUDART (procuration à Monsieur LE DIAGON) et Hervé ROULLAY (procuration à Monsieur EVANO)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Marjolaine SIMON est désignée secrétaire de séance.

2026.002	**SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la Commission municipale dédiée réunie le 5 février 2026 ;
Vu la réunion des membres du Conseil municipal du 9 février 2026.

Concernant les associations sportives, il est proposé les montants de subventions individuelles suivantes, en appliquant une hausse de 0,9 % par rapport à 2025 :

- Licencié compétition sénior : 21,41 €
- Licencié compétition jeune – 18 ans : 27,07 €
- Licencié loisir : 9,36 €
- Loisir : 3,19 €

Les frais de déplacement au-delà de 200 kilomètres (aller et retour) pour une compétition régionale, ou plus, affiliée à une fédération française sont subventionnés de la manière suivante :

- moins de 5 000 kilomètres : 0,20 € / km
- entre 5 000 à 10 000 kilomètres : 0,10 € / km

Comme les années précédentes, il est proposé d'accorder une subvention forfaitaire à certaines associations pour des projets particuliers.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260223-2026002-DE

Concernant l'association musicale de Caudan, il est proposé :

- de maintenir le montant de 290,00 € maximum par élève dans la limite de 50 % de la cotisation ;
- jusqu'à 16 ans révolus et jusqu'à la fin de l'année d'inscription concernée.

Cette année, sept élèves sont concernés par ce montant de 290,00 € et un est aidé à hauteur de 176,00 €, soit un total de 2 206,00 €.

S'ajoute à cela un montant de 60,00 € par élèves correspondant aux frais de fonctionnement de la structure, soit un total de 480 euros pour huit élèves.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260223-2026002-DE

Associations	Subventions de fonctionnement	Subventions de projet	Total des subventions 2026	Subventions 2025
Badminton	204,16 €	0,00 €	204,16 €	183,28 €
Basket	121,68 €	0,00 €	121,68 €	37,92 €
Bien Être	55,00 €	0,00 €	55,00 €	54,00 €
Bien pour soi	91,64 €	0,00 €	91,64 €	66,36 €
Boxe loisirs de Bretagne	1 930,14 €	0,00 €	1 930,14 €	2 175,98 €
Canoë Kayak	332,73 €	1 280,00 €	1 612,73 €	1 085,14 €
Danse	1 525,68 €	0,00 €	1 525,68 €	1 625,61 €
Football Club Kerchopine	1 667,79 €	500,00 €	2 167,79 €	1 609,39 €
Foulées Cléguéroises	309,43 €	500,00 €	809,43 €	827,52 €
Judo et Karaté	1 050,09 €	0,00 €	1 050,09 €	884,40 €
Stiren Cyclo	205,92 €	500,00 €	705,92 €	713,21 €
Stiren Football	3 688,91 €	500,00 €	4 188,91 €	4 404,69 €
Tennis de table	2 880,90 €	500,00 €	3 380,90 €	4 073,50 €
Associations sportives - Sous total			**17 844,07 €**	**17 741,00 €**
Breizh Pan Celtique	0,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00 €
Cléguer Chante	0,00 €	500,00 €	500,00 €	600,00 €
Comité d'histoire	152,00 €	0,00 €	152,00 €	150,00 €
Peinture	55,00 €	0,00 €	55,00 €	54,00 €
Associations culturelles - Sous total			**807,00 €**	**804,00 €**
Amicales des retraités	317,00 €	0,00 €	317,00 €	314,00 €
FNACA	110,00 €	0,00 €	110,00 €	108,00 €
Maison des jeunes	692,64 €	0,00 €	692,64 €	482,04 €
Autres associations cléguéroises - Sous total			**1 119,64 €**	**904,04 €**
Banque Alimentaire	218,00 €	0,00 €	218,00 €	216,00 €
Dons du sang	110,00 €	0,00 €	110,00 €	108,00 €
Ligue contre le cancer	110,00 €	0,00 €	110,00 €	108,00 €
RES'AGRI	110,00 €	0,00 €	110,00 €	108,00 €
Resto du cœur	110,00 €	0,00 €	110,00 €	108,00 €
UD Sapeurs-pompiers	110,00 €	0,00 €	110,00 €	108,00 €
Autres associations - Sous total			**768,00 €**	**756,00 €**
Total	**10 229,89 €**	**2 600,00 €**	**20 538,71 €**	**20 205,04 €**

Association Musicale de Caudan	0,00 €		2 686,00 €	2 262,50 €

Total des subventions	**10 229,89 €**	**2 600,00 €**	**23 224,71 €**	**22 467,54 €**

Pour un montant total de 23 224,71 € (22 467,54 € en 2025 à données constantes).

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260223-2026002-DE

Le versement à l'ADMR, qui n'apparait pas dans ce tableau, correspond à la participation de la Commune de 0,50 € par repas livrés en 2025, sous réserve de la transmission des éléments permettant de vérifier le montant demandé : nombre de repas livrés et liste des bénéficiaires. Il était de 1 391,00 € en 2025 et prévu à 1 358,00 € en 2026 mais c'est la conséquence de l'application d'une convention et non une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte propositions des subventions présentées ci-dessus à la majorité absolue (20 pour et 3 abstentions).

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 23 février 2026
Le Maire, Alain NICOLAZO

